

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 25/003/2009 – ÉFAI

30 mars 2009

AU 89/09

Craintes pour la sécurité

CUBA

Jorge Luis García Pérez, généralement connu sous le nom d'Antúnez (h), militant
Iris Tamara Pérez Aguilera (f), sa femme
Carlos Michael Morales Rodriguez (h), journaliste
Diosiris Santana Pérez (h)
Ernesto Mederos Arrozarena (h)

Le 17 février, le militant et dissident politique Jorge Luis García Pérez, généralement connu sous le nom d'Antúnez, a entamé une grève de la faim pour protester contre la situation des droits humains à Cuba. Depuis le 17 mars, des policiers et des agents chargés de la sécurité de l'État ont encerclé son domicile et le menacent, ainsi qu'Iris Tamara Pérez Aguilera (sa femme), Carlos Michael Morales Rodriguez, Diosiris Santana Pérez et Ernesto Mederos Arrozarena qui se sont joints à sa grève de la faim. Ces cinq personnes sont en grand danger.

Antúnez et ses compagnons mènent leur action chez lui, à Placetas, une ville située à 300 kilomètres à l'est de La Havane, la capitale du pays. Ils demandent aux autorités de mettre un terme « à la répression et à la torture » subies par le beau-frère d'Antúnez, Mario Alberto Pérez Aguilera, détenu à la prison provinciale de Santa Clara. Ils lancent également un appel pour la libération des prisonniers politiques, la ratification des traités relatifs aux droits humains et l'obtention d'un logement décent pour tous les Cubains. Le 15 mars, en raison de la détérioration de leur état de santé, ils sont passés de la grève de la faim à un régime alimentaire restreint : ils ne mangent que des fruits et ne boivent que du jus de fruit.

Depuis le 17 mars, au moins 20 policiers et agents chargés de la sécurité de l'État montent la garde devant le domicile d'Antúnez et ont bouclé la rue, empêchant les amis et la famille de ce dernier de lui rendre visite. Personne n'a été autorisé à s'approcher de la maison. Le frère d'Antúnez a tenté à plusieurs reprises de se rendre chez lui mais il a été arrêté à chaque fois.

Selon Antúnez, les agents qui montent la garde devant sa maison auraient crié : « *Antúnez, si tu n'abandonnes pas cette action de protestation tu vas mourir* ». Il a déclaré à Amnesty International que dans la nuit du 25 mars, du gaz incapacitant a été envoyé dans sa maison par une fenêtre ouverte. Au cours d'autres nuits, des pierres ont également été jetées sur la maison et un tas de débris a été déposé devant la porte d'entrée.

Le 2 mars, Carlos Michael Morales et un autre homme qui prenait part à la grève de la faim ont été arrêtés à l'hôpital de Placetas alors qu'ils s'y étaient rendus pour recevoir des soins médicaux. Carlos Michael Morales a été placé pendant huit jours en résidence surveillée, après quoi il a réussi à retourner chez Antúnez pour reprendre son action.

Antúnez a expliqué à Amnesty International : « *Le siège devant mon domicile nous empêche d'obtenir des médicaments et presque toutes les provisions nécessaires pour continuer le jeûne* ».

Antúnez est un dissident connu, libéré en avril 2007 après avoir passé dix-sept ans en prison. Il a été arrêté en 1990 et condamné à cinq ans d'emprisonnement pour « *propagande ennemie* ». En mai 1993, il a été condamné à une peine totale de quinze ans de prison sur la base de nouvelles accusations de « *propagande ennemie* », « *tentative de sabotage* » et « *détention illégale d'arme* », des délits qui auraient été commis alors

qu'il était brièvement en liberté après s'être évadé en octobre 1992. Sa peine a par la suite été alourdie pour « tentative d'évasion ».

Le rockeur Ciro Díaz et le photographe Claudio Fuentes se sont rendus à Placetas le 24 mars pour voir Antúnez mais ils ont été arrêtés, apparemment pour « trouble à l'ordre public ». Ils ont tous deux été relâchés le lendemain sans avoir été inculpés et des représentants de la sécurité de l'État les ont ramenés à La Havane.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La liberté d'expression, de réunion et d'association est gravement limitée à Cuba. Les personnes qui tentent d'exprimer leur opinion, d'organiser des réunions ou de créer des organisations qui sont en contradiction avec la politique du gouvernement ou les objectifs de l'État sont exposées au risque de faire l'objet de sanctions telles que l'emprisonnement, la perte de leur emploi, des actes de harcèlement ou des manœuvres d'intimidation. Les dissidents politiques sont régulièrement arrêtés et détenus pendant environ vingt-quatre heures, au cours desquelles ils subissent un interrogatoire.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à faire cesser les actes de harcèlement et d'intimidation à l'encontre d'Antúnez, d'Iris Tamara Pérez Aguillera, de Carlos Michael Morales Rodriguez, de Diosiris Santana Pérez et d'Ernesto Mederos Arrozarena, et à leur permettre de circuler librement depuis et vers la maison, sans avoir à craindre des représailles ou une détention arbitraire ;
- priez-les d'autoriser les personnes qui souhaitent leur rendre visite à les voir sans être harcelées ;
- demandez une réforme de la législation, de la réglementation et des pratiques administratives qui entravent la liberté d'expression, d'association et de réunion.

APPELS À :

Chef de l'État et du gouvernement :

Raúl Castro Ruz

Presidente

La Habana, Cuba

Fax : +53 7 8333085 (via le ministère des Affaires étrangères)

+1 2127791697 (via la Mission de Cuba auprès des Nations unies)

Courriers électroniques : cuba@un.int (via la Mission de Cuba auprès des Nations unies)

Formule d'appel : *Su Excelencia, / Excellence,*

Procureur général :

Dr Juan Escalona Reguera

Fiscal General de la República,

Fiscalía General de la República, San Rafael 3, La Habana, Cuba

Fax : +53 7 860 4268

Formule d'appel : *Señor Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,*

Ministre de l'Intérieur :

General Abelardo Coloma Ibarra

Ministro del Interior y Prisiones

Ministerio del Interior, Plaza de la Revolución, La Habana, Cuba

Formule d'appel : *Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques de Cuba dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 11 MAI 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.